



Informations





Adresse mail de l'association :

aleoe44119@gmail.com

Tous les Paiement à l'association,
exclusivement par virement;
C'est plus facile pour nous ...
et pour vous !!!





Assurance cavaliers et meneurs

- Lors de vos randonnées, individuelles ou organisée par une association, vous devez être assurés en RC pratiquant et RCPE (Responsabilité Civile Propriétaire Equidé) quand votre monture n'est pas en action d'équitation.
- Pour la RC pratiquant, vous pouvez prendre une licence FFE auprès de l'association ou une adhésion à Equiliberté ...C'est valable également pour la RCPE
- Pour la RCPE, votre multirisque habitation peut vous couvrir si vous avez une close spécifique dans votre contrat ...



OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES DETENTEURS D'EQUIDES

- Un livret d'identification.
- Une carte de propriété.
- Déclarer le lieu de détention auprès de l'IFCE (particuliers ou professionnels)
- Un registre d'élevage (recense les données sanitaires, zootechniques et médicales des animaux)
- Avoir un abri construit ou naturel pour abriter les animaux en cas de fortes intempéries.
- A partir de 3 équidés : Déclarer un vétérinaire sanitaire en remplissant le cerfa n° 15983*01, lui faire signer et envoyer à la DDCSPP.
- Depuis le 1^{er} Octobre 2019, une visite sanitaire obligatoire a été lancée pour les propriétaires ou détenteurs de 3 équidés ou plus. Elle consiste en un temps d'échange avec le vétérinaire sanitaire sur un thème donné. Rien à régler c'est pris en charge par l'état.



TRACTEURS

A partir du 31 décembre 2020, tous les tracteurs agricoles devront être immatriculés par le système d'immatriculation à vie (SIV).

Il existe actuellement les plaques d'exploitation pour les agriculteurs et les personnes affiliées à la MSA.

A **compter du 31 décembre 2020**, cette dérogation va disparaître de sorte qu'il sera nécessaire de procéder à leur immatriculation via le système d'immatriculation à vie, même en l'absence de vente !

Ainsi, tous les tracteurs agricoles, quelle que soit leur date de mise en circulation, devront disposer d'une plaque d'immatriculation.



BOUCLE EQUESTRE

Ce panneau sera implanté sur le parking de l'étang du Brossais, lieu de départ et d'arrivée ...

Randonnées à Grandchamp-des-Fontaines

C.D.C Erdre et Gesvres

21 km
3h00



Longitude : 1° 36' 53,3" W
Latitude : 47° 22' 42,4" N
Altitude : 37 m



Plan d'eau de Grandchamp-des-Fontaines.

Circuit des Attelages

21 km / 3h00 à cheval

Lieu de départ : Parking Étang du Brossais
Au départ du plan d'eau du Brossais, le circuit traversera le bocage grandchampais puis les jardins d'Adrian Keynes avant de rejoindre le Moulin de la Favrière en dominant la vallée de l'Hocmard.

Tous les circuits sont balisés en orange

Contacts utiles

Mairie de Grandchamp-des-Fontaines : 02 40 77 13 26
Office de tourisme Erdre et Gesvres
Nort sur Erdre tél: 02 51 12 60 74
Sucé sur Erdre tél: 02 40 77 70 66

www.cceg.fr

N° d'urgences

- 112 (depuis un portable)
- 18 (pompiers)
- 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes)

Veille qualité des sentiers : Si j'ai un problème, je le signale à Suricate



Respect des propriétés privées et des activités agricoles

Le Plan départemental de randonnée (PDPR) élaboré par le Conseil général de Loire-Atlantique avec l'appui du Comité départemental du tourisme, garantit la qualité des sentiers que vous empruntez dans le département. La création, l'aménagement et l'entretien de ces chemins bénéficient du soutien financier du Conseil général. Merci de respecter ce patrimoine naturel et fragile.



Le Département soutient les Randonnées pour tous



Circuits de randonnées

- 📍 Départ
- 👤 Circuit des attelages
- 👤 Variante circuit des attelages
- 🚻 Toilettes
- 🅑 Parking
- 🌳 Aire de pique-nique
- 👁 Point de vue
- 🔴 Confirmation
- ➡ À droite
- ➡ À gauche
- 🚫 Mauvaise direction



Zone Artisanale de la Grande Haie

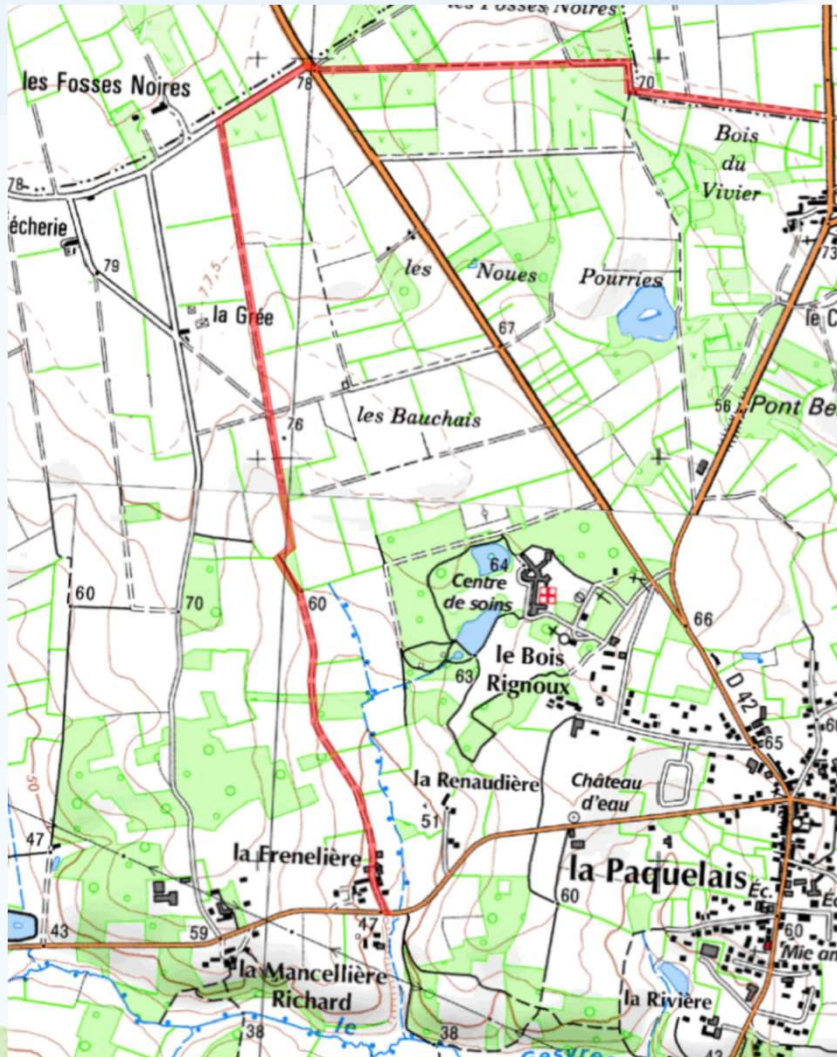


Suite à mon courrier en début d'année 2019 à la CCEG, les gros plots en béton, disposés à l'entrée et à la sortie du chemin le long de la 2 x 2 voies seront placés de façon à avoir 1,60 m entre chaque, pour un accès aux attelages.

Vérification faite, il y a même 1,70 m !



Vigneux de Bretagne



Le 04/12/2019

Association de Loisirs équestres Ouest Erdre
Monsieur D.Talmar
5 chemin du Mortier
44119 Grandchamp des Fontaines

DOSSIER SUIVI PAR :
Brigadier de Police Municipale LE BOT R
Tel. : 02 40 57 17 00

OBJET : REPONSE A VOTRE COURRIER

Monsieur,

Nous prenons connaissance de votre demande relative aux chemins vignalais, dont certains restent peu accessibles.

Nous vous demandons d'éviter le secteur Les Fosses Noires et la Frénelière puisque cette section est surveillée par les services de l'état.

Dès que nous aurons la possibilité d'évacuer les encombrants et les épaves, nous le ferons afin de laisser le libre accès aux piétons et aux cavaliers.

Je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Mairie de Vigneux de Bretagne
9, rue G.H. de la Villemarqué - BP 8 - 44360 Vigneux-de-Bretagne
Tel. 02 40 57 39 50 - fax 02 40 57 39 59
contact@vigneuxdebretagne.fr - www.vigneuxdebretagne.fr



Chemin des Tessières

Suite à ma demande, le chemin dit des Tessières sera aménagé !

Le nettoyage est commencé mais, avec le temps exécrable, a été interrompu !

L'aménagement sera fini en 2020 ...





*Aménagement du
gué entre
« La Loef et La
Chabossonnière »*

